



Lettre du président aux actionnaires suite au résultat consolidé des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2021

Chers actionnaires,

À l'occasion de ma prise de fonction en tant que Président-Directeur Général d'Esso S.A.F. depuis le 1^{er} juillet, je souhaitais m'adresser à vous suite à l'Assemblée Générale du 23 juin dernier.

Vous avez peut-être noté l'absence d'approbation des conventions réglementées lors de cette Assemblée Générale.

Comme la plupart des grands groupes internationaux, votre société utilise des conventions intra-groupes conclues entre votre société et une autre société du groupe. Ces conventions conclues à des conditions de marché concernent pour la grande majorité des transactions courantes d'achats, de ventes et de prestations de services. Certaines de ces conventions sont dites réglementées lorsqu'elles portent sur des transactions qui sont moins habituelles pour la société ou qui ne relèvent pas de son activité courante. Elles sont dès lors soumises à une information et une autorisation préalable du conseil, puis au vote de l'Assemblée Générale.

Trois actionnaires ont voté contre la troisième résolution portant justement sur les conventions réglementées et ont emporté la décision avec 5 642 voix exprimées d'avance (soit 2 %), la société ExxonMobil France Holding, actionnaire majoritaire s'étant naturellement abstenue sur cette résolution s'agissant de conventions réglementées qui pour partie la concernent. Cette résolution a donc été rejetée.

Nous ne pouvons que regretter ce vote. Dans un groupe international comme le groupe ExxonMobil, les conventions intra-groupes sont un outil courant qui donnent accès à votre société à de nombreux services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Votre société s'assure que ces conventions soient revues avec beaucoup d'attention par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions soient dans l'intérêt de votre Société. Ces conventions sont également présentées au comité d'Audit (composé en majorité d'administrateurs indépendants), se trouvent dans le périmètre de contrôle des Commissaires aux Comptes et soumises périodiquement aux vérifications de l'Administration Fiscale.

Les pratiques de votre société en la matière ont ainsi été réitérées dans les [Réponses du Conseil d'Administration aux questions écrites des actionnaires](#). Nous vous invitons par ailleurs à assister à la rediffusion du webcast de [l'Assemblée Générale d'Esso S.A.F du 23 juin 2021](#).

Quelques articles récents dans la presse ont relayé des interrogations sur les conventions intra-groupes qui seraient conclues au détriment d'Esso et sur un prétendu manque de transparence sur les conditions qui régissent ces conventions.

Nous tenons à réfuter ces allégations avec la plus grande fermeté. Votre société respecte ses obligations légales, y compris en matière de gouvernance d'entreprise. De même, nos Commissaires aux Comptes se conforment aux normes de leur profession dans la rédaction et le contenu de leurs rapports spéciaux applicables aux conventions réglementées.

Cette lettre est également l'occasion de vous remercier pour votre confiance, et de réitérer notre engagement de dialogue avec l'ensemble des actionnaires. Notre service relations actionnaires se tient à votre disposition (esso.france@exxonmobil.com).

Charles Amyot, Président-Directeur Général